# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Tchad

Question écrite n° 49470

### Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme au Tchad. Le Tchad figurera, en effet, a l'ordre du jour de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU, qui se deroulera du 10 mars au 18 avril prochains a Geneve. Il semble malheureusement que des violations flagrantes et systematiques des droits de l'homme soient enregistrees de facon quotidienne dans ce pays exactions de l'armee et de la garde republicaine, executions extrajudiciaires, etc. Aussi, semble-t-il urgent et necessaire que la France demande la nomination d'un rapporteur special dans le but de presenter un rapport public sur cette situation. Cette action permettrait de lever le voile de la confidentialite qui entoure ce pays et inciterait les autorites tchadiennes a respecter durablement les droits de l'homme. En consequence, il lui demande quelle suite il entend donner a sa proposition.

### Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, le dossier du Tchad fait l'objet d'un examen en procedure confidentielle devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU depuis 1991. Il s'agissait alors d'examiner les violations des droits de l'homme sous le regime d'Hissene Habre. La procedure a ete ensuite reconduite chaque annee. Le Tchad a connu pres de trente ans de troubles internes graves qui ont laisse une situation tres preoccupante en matiere de respect des droits de l'homme. Si de nombreux sujets de preoccupation demeurent encore aujourd'hui, il est indeniable que des progres ont ete enregistres : la liberte de la presse et le pluralisme politique institues en 1990 par le president Deby sont respectes, la frequence de cas d'arrestations arbitraires et d'executions sommaires a ete sensiblement reduite. Depuis l'annee derniere, le Tchad s'est engage dans un processus electoral (adoption d'une nouvelle constitution, election presidentielle, elections legislatives en janvier-fevrier 1997), qui s'est deroule dans le calme, et selon les observateurs internationaux, dans des conditions satisfaisantes. Enfin, les autorites tchadiennes ont affirme publiquement leur souci d'ameliorer le respect des droits de l'homme dans leur pays. Dans ces conditions, le ministre des affaires etrangeres estime qu'il convient que la communaute internationale continue a suivre toujours avec attention l'evolution de la situation des droits de l'homme au Tchad, tout en encourageant les autorites tchadiennes a perseverer dans leurs efforts.

### Données clés

**Auteur :** M. Vanneste Christian
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 49470
**Rubrique :** Politique exterieure
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE49470

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1270
**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2041